



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 avril 2022
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2022
6-10 juin 2022, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
arabe syrienne (2022-2024)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du cadre stratégique des Nations Unies	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République arabe syrienne (2022-2024)	12



I. Rôle du PNUD au regard du cadre stratégique des Nations Unies¹

1. La crise humanitaire prolongée que connaît la République arabe syrienne a causé des ravages sur le plan social, économique et environnemental. Elle a eu des effets négatifs sur le développement humain, comme en témoigne la chute de l'indice de développement humain, de 0,672 en 2010 à 0,567 en 2020. En 2022, on estimait à 14,6 millions le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire dans le pays, soit une hausse de 32 % par rapport à 2020². La croissance négative ou atone, la marge de manœuvre budgétaire limitée, la forte inflation et la dépréciation de la monnaie³ devraient encore exacerber les effets cumulés de la crise. Ces facteurs sont démultipliés par la crise financière au Liban, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences durables de la sécheresse. La relative stabilité des prix et la hausse progressive des revenus avaient entraîné, pour la première fois depuis 2011, une croissance modeste du produit intérieur brut en 2017-2018, mais la reprise économique a été entravée par la crise humanitaire actuelle et par diverses causes externes et internes. Cette dynamique devrait provoquer une hausse du taux de pauvreté, avec des disparités régionales significatives⁴.

2. La dégradation et la destruction des infrastructures ont de profondes répercussions sur l'égalité d'accès aux services essentiels et des conséquences démesurées sur les groupes vulnérables et sur les populations les plus sinistrées. Les capacités des unités administratives infranationales et locales, qui jouent un rôle clef dans l'organisation des collectivités⁵, ont été fragilisées par une décennie de crise humanitaire. L'affaiblissement des capacités institutionnelles et du lien communautaire a entraîné une réduction de l'accès aux soins médicaux de base, à l'éducation, à l'eau, aux installations sanitaires et aux autres services municipaux. La pauvreté s'est doublée d'une baisse de la protection sociale destinée aux populations vulnérables. La délivrance de documents d'état civil, le logement, l'enregistrement des biens fonciers et les transferts de propriété figurent parmi les problèmes majeurs. Ils empêchent notamment les foyers dirigés par une femme et les personnes rapatriées, déplacées ou réfugiées de bénéficier d'une protection sociale, de trouver un emploi et de faire valoir leurs droits de propriété. La revitalisation de services publics adaptés au contexte et participatifs, qui favorisent le retour délibéré, sûr, réfléchi et digne des populations ainsi que leur réintégration dans un tissu social consolidé, exigera un fonctionnement intégré et mieux coordonné entre les diverses parties prenantes.

3. La crise humanitaire a aussi entraîné des migrations et des déplacements de population à grande échelle (5,6 millions de réfugiés syriens⁶ et 6,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays⁷) qui ont pour conséquence une pénurie de main d'œuvre qualifiée. La destruction des moyens de subsistance a appauvri de

¹ Le Gouvernement de la République arabe syrienne a émis des réserves sur les chiffres et les analyses du présent document car ils ne sont pas basés sur des sources nationales.

² Aperçu des besoins humanitaires 2022.

³ Selon l'Aperçu des besoins humanitaires 2022, depuis le début de la crise humanitaire (2011), l'économie syrienne s'est contractée de plus de 50 %, et la valeur de la livre syrienne a été divisée par 70.

⁴ République arabe syrienne, The First National Report on Sustainable Development Goals, 2019.

⁵ Voir la loi 107 de 2011.

⁶ Cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2022-2024. L'Office central de statistique estimait à 4,3 millions le nombre de réfugiés en 2019.

⁷ <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/stima/idps-tracking> et le nouveau cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2022-2024. Selon le Gouvernement syrien, le nombre de déplacés à l'intérieur du pays est estimé à 4 millions (source : Office central de statistique).

larges segments de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables et parmi elles les femmes, les jeunes et les handicapés (ceux-ci représentent 28 % de la population⁸). À 60,2 %⁹, le chômage des jeunes est deux fois plus élevé que la moyenne nationale, et celui des femmes était trois fois plus élevé que celui des hommes en 2019¹⁰. L'augmentation du nombre de foyers dirigés par une femme (de 4,4 % en 2009 à 14 % en 2019¹¹) a alourdi la charge économique et sociale pesant sur ces dernières. La pénurie d'emplois a provoqué une surreprésentation des femmes et des jeunes dans le secteur informel, où le travail est mal rémunéré et n'offre aucune garantie¹².

4. La rapide baisse de l'activité observée à partir de la fin de 2019 a eu un effet significatif sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui constituent l'ossature de l'économie syrienne. Ces sociétés pâtissaient déjà des conséquences de la crise telles que le manque de main d'œuvre et de compétences, l'accès restreint au financement, la pénurie d'avoirs productifs et un écosystème peu favorable à la croissance du secteur privé et à l'investissement. Elles sont maintenant confrontées à de nouveaux obstacles : affaiblissement de la réglementation de l'activité économique, inefficacité de l'administration, difficulté à lutter contre la corruption¹³.

5. La crise humanitaire a aussi aggravé les disparités économiques et sociales entre régions, genres, classes d'âge et situations au regard du handicap. En situation de crise, ces disparités entament la cohésion sociale dès lors qu'on ne cherche pas à les gommer. La destruction dramatique des moyens de subsistance des zones rurales a relancé l'urbanisation. Ce phénomène, qui concernerait les trois quarts de la population selon certaines estimations¹⁴, accentue la pression sociale dans les zones urbaines. Il est impératif de renforcer la cohésion sociale afin de limiter le développement des mécanismes d'adaptation néfastes, suscités par le manque de moyens de subsistance, comme la criminalité, le travail des enfants et les mariages précoces, qui touchent particulièrement les filles.

6. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques accentuent les vulnérabilités économiques et sociales. Le pays est devenu une zone sensible : de plus en plus fréquents et intenses, les épisodes de sécheresse et les catastrophes d'origine climatique augmentent l'insécurité hydrique et l'exode rural, qui constituaient déjà deux facteurs de déstabilisation à la veille de la crise humanitaire. Si la dégradation des ressources naturelles, la pollution et l'exposition aux catastrophes naturelles sont antérieures à la crise actuelle, elles ont encore été aggravées par la destruction massive de l'infrastructure d'approvisionnement en énergie et en eau, par la surexploitation d'écosystèmes fragiles et des ressources naturelles, par l'action des déchets et des débris dangereux et par l'épuisement des forêts. En menaçant les moyens de subsistance d'environ cinq millions de personnes dans le bassin de l'Euphrate, la crise de l'eau de 2021 a rappelé le fort potentiel déstabilisateur du recul croissant de l'accès à cette ressource vitale. Un redressement résilient nécessitera l'amélioration de la gouvernance environnementale

⁸ United Nations Humanitarian Needs Assessment Programme, « Disability: Prevalence and Impact », Damas, 2019.

⁹ Office central de statistique.

¹⁰ Office central de statistique.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial, Special Report: Crop and Food Security Assessment Mission to the Syrian Arab Republic, Rome, 2020.

¹² PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle*.

¹³ Cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2022-2024.

¹⁴ Plus de 51 % en 2010 selon : <https://unhabitat.org/syria-urban-statistics>.

infranationale et l'implication de la population, autonomisée en vue de lutter contre les effets des changements climatiques et de promouvoir la gestion durable de l'énergie et des ressources naturelles.

7. Relever les défis complexes de la République arabe syrienne exige une réponse stratégique collective du système des Nations Unies, comme indiqué dans le cadre stratégique pour la période 2022-2024. Celui-ci se concentre sur quatre domaines prioritaires qui reposent sur la triple interconnexion entre action humanitaire, développement et recherche de la paix¹⁵ et sont cohérents avec les objectifs de développement durable : a) disponibilité et accessibilité des services de base et des services sociaux (objectifs 2 à 7, 9 à 11 et 16) ; b) rétablissement socioéconomique durable (objectifs 1,2, 5 à 11, 13 et 15) ; c) environnement favorable à un retour résilient (objectifs 1, 2, 4, 7, 10,11, 16 et 17) ; d) résilience de la population et réactivité institutionnelle (objectifs 3 à 7, 10, 11 et 16).

8. Le cadre stratégique appuie le travail collectif du système des Nations Unies en République arabe syrienne. L'ONU a pris connaissance du plan stratégique gouvernemental « Syrie 2030 », qui repose sur quatre piliers interconnectés : a) construction des institutions et renforcement de l'intégrité ; b) développement et rénovation des infrastructures ; c) croissance et développement équilibrés et durables ; d) développement humain (éducation, formation sociale et culturelle). L'Organisation a noté que le Gouvernement entendait harmoniser sa politique avec les objectifs de développement durable, comme en témoigne la présentation du premier rapport d'examen national volontaire effectuée au forum politique de haut niveau sur le développement durable, en juillet 2020.

9. Le programme de pays est aligné sur le cadre stratégique, qui met en valeur les réalisations collectives favorisées par les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et par leur synergie. La contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au cadre stratégique reflète la proposition de valeur unique que le « PNUD nouvelle génération » apporte au système des Nations Unies. Dans sa contribution au cadre stratégique, le PNUD : a) adoptera une méthode intégrée intersectorielle qui favorisera la coopération entre les organismes des Nations Unies et la résilience et la rapidité de la reprise dans le cadre du plan de réponse humanitaire, afin de relever les défis socioéconomiques et de promouvoir des solutions vitales et de long terme, tout en tenant compte du contexte pandémique qui exige des réponses rapides en vue d'un relèvement durable ; b) placera l'innovation au cœur de ses méthodes et de ses solutions ; c) soutiendra une gouvernance locale participative et inclusive qui renforcera la délivrance des services de base ; d) favorisera l'élaboration et l'exécution de plans de résilience et de relèvement communautaires qui adapteront les objectifs de développement durable au contexte local sur la base d'une analyse des besoins.

10. En 2020, l'évaluation indépendante du programme de pays confirmait que, malgré l'instabilité de l'environnement opérationnel et les difficultés liées au contexte, le PNUD avait réalisé des progrès significatifs et cruciaux sur la voie du redressement local et de la résilience, dans un espace limité et avec les moyens imposés à l'accomplissement de sa mission. Elle reconnaissait la pertinence et l'efficacité de l'action du PNUD en matière de restauration de l'infrastructure, des services essentiels et des moyens de subsistance via des mesures inclusives de revitalisation de l'économie, favorables à l'emploi des jeunes et à l'entrepreneuriat. L'évaluation mentionnait des exemples concrets d'exécution réussie de projets pilotes adaptés au contexte et proposait que le PNUD s'appuie sur ces résultats et renforce le

¹⁵ <https://www.un.org/ecosoc/fr/node/14973644>.

caractère participatif et réactif de la gouvernance locale¹⁶, améliore l'efficacité des services publics et développe les moyens de subsistance susceptibles de renforcer la cohésion sociale.

11. L'évaluation suggérait que le prochain programme de pays considère à leur juste mesure les questions des changements climatiques et de l'environnement, et qu'il favorise les solutions intégrées dans sa collaboration avec ses partenaires, afin d'adapter localement les objectifs de développement durable et d'en faire des moteurs de gouvernance, de cohésion sociale et d'innovation au niveau infranational. Dans un souci de pertinence, le PNUD continuera de fournir des conseils de haut niveau et de partager son savoir-faire dans ces domaines. Le suivi et l'évaluation des réalisations liées au genre seront approfondis¹⁷ afin de mieux prendre en compte les efforts du bureau de pays sur ce sujet.

12. Se basant sur les informations collectées, sur sa propre expérience et sur son avantage comparatif, le PNUD a identifié un certain nombre d'éléments essentiels à la riposte intégrée des Nations Unies telle qu'exposée dans le cadre stratégique.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Compte tenu du contexte politique, l'objectif global du PNUD est de jeter, pour l'avenir, les bases d'une paix et d'un développement durables qui amélioreront la qualité de vie de tous les Syriens, en particulier des plus défavorisés, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des foyers dirigés par une femme, des déplacés, des réfugiés rapatriés et des communautés d'accueil, en priorité dans les zones les plus touchées. Compte tenu des principaux obstacles entravant le redressement, à savoir le manque de perspectives socioéconomiques, l'effondrement des services essentiels, les faibles capacités de la gouvernance locale, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, le programme de pays sera axé sur les trois priorités énoncées ci-dessous. Ces trois objectifs doivent être poursuivis simultanément en raison de leur interdépendance : l'un ne saurait être atteint sans progrès des deux autres.

14. Le programme de pays s'appuie sur le cadre stratégique, le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 et les objectifs de développement durable. Il agit conformément aux Paramètres et principes de l'assistance des Nations Unies en Syrie¹⁸. Le PNUD accordera la priorité à sa solution type « résilience », pilier dont il a la responsabilité dans le plan d'aide humanitaire et qui consiste en particulier à articuler relèvement rapide et moyens de subsistance. Au niveau local, le PNUD s'efforcera ainsi de réduire la pauvreté et l'inégalité, d'améliorer la gouvernance et de lever les obstacles environnementaux et énergétiques au redressement, et s'assurera de l'autonomisation des femmes et des filles dans les zones concernées.

15. Le PNUD adaptera son action au contexte et aux spécificités locales et traitera les causes des problèmes de développement dans leur complexité et leur interdépendance, tout en renforçant la cohésion sociale. Cela nécessitera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes de résilience adoptant une

¹⁶ Le PNUD définit la gouvernance locale comme l'ensemble cohérent d'institutions, de systèmes et de processus de niveau local permettant à la population d'accéder à des services, d'exprimer ses intérêts et ses besoins, d'exercer ses droits et d'accomplir ses devoirs.

¹⁷ Conformément au Programme « label égalité des sexes » du PNUD et aux quatre normes minimales – promotion des pratiques internes, inclusion de l'analyse de genre dans les cycles de projet, promotion de la participation, lutte contre la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les atteintes sexuelle.

¹⁸ Le Gouvernement de la République arabe syrienne n'a pas été consulté sur les Paramètres et principes de l'assistance des Nations Unies en Syrie.

démarche inclusive, participative et fondée sur les droits humains qui promouvra l'autonomisation des communautés et la pérennité des mesures dans les zones géographiques considérées. Les interventions viseront à construire la résilience face aux chocs, y compris face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, tout en réalisant l'égalité des genres et en respectant le principe « ne pas nuire ». Le PNUD a réalisé des progrès significatifs dans la mise au point de méthodes et de stratégies améliorant la participation de la population syrienne à la planification et à l'exécution de mesures locales de relèvement rapide qui prennent en considération les groupes vulnérables tels que les foyers dirigés par une femme, les personnes déplacées ou rapatriées, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes. En impliquant les collectivités locales, les communautés et les partenaires humanitaires dans la définition des priorités et la réalisation des mesures, le PNUD contribue à améliorer la réactivité des services, la participation aux processus de gouvernance locale et la coordination entre les acteurs du redressement.

16. La faisabilité du programme de pays dépend de l'accès indépendant et impartial du PNUD à un nombre croissant de communautés à travers le pays. Cet accès dépend, à son tour, de l'amélioration durable des conditions de sécurité, de l'accueil réservé au PNUD par les divers acteurs nationaux et infranationaux et de la confiance qu'ils lui accordent. Une nouvelle aggravation sévère de la situation socioéconomique réduirait considérablement l'effet du programme de pays dont les ressources, au même titre que l'aide internationale dans son ensemble, seraient accaparées par les besoins d'urgence. Les avancées de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses partenaires pour l'aide humanitaire constituent une autre condition de la réussite du programme de pays au regard de son exigence d'un redressement intégré, fondé sur les réalités locales, qui ne saurait être obtenu sans l'intervention coordonnée des parties prenantes.

17. Tourné vers les plus défavorisés, le programme de pays sera centré sur les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les foyers dirigés par une femme, les personnes déplacées, les réfugiés rapatriés et les communautés d'accueil, en priorité dans les zones défavorisées et particulièrement sinistrées. Le PNUD soutiendra les efforts déployés par l'équipe de pays pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Il assistera les différents programmes en fournissant et en adaptant localement des dispositifs de lutte contre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, notamment au moyen de son laboratoire d'accélération.

18. Le volet consacré à la gouvernance locale et aux services¹⁹ vise à préserver, pour l'avenir, la fourniture de services et l'espace réservé à la participation populaire dans la gouvernance locale, qui sont deux piliers essentiels de la paix et du développement à long terme. En promouvant une gouvernance locale inclusive, réactive et représentative, et une délivrance des services essentiels équitable, efficace et attentive aux questions de genre, le PNUD renforcera la résilience des groupes les plus vulnérables – ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder aux offres de services privées – et aidera les populations à devenir les agents d'une force ascendante de redressement. L'action du PNUD comporte trois orientations : a) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base à travers le rétablissement de l'infrastructure civile essentielle ; b) amélioration de la planification du développement infranational, en vue d'une gouvernance locale réactive et inclusive qui répond aux besoins de la population, et adaptation stratégique des objectifs de développement durable au contexte ; c) promotion de l'engagement civique, de la participation et de la représentation de la population, en particulier des femmes, dans les processus locaux

¹⁹ Objectifs de développement durable nos 1, 3 à 7, 10, 11 et 16 ; domaines prioritaires 1 et 4 du cadre stratégique ; solutions types 2, 3 et 6 du PNUD.

de planification. Ainsi, les citoyens disposeront de moyens concrets pour faire entendre leur voix, influencer les décisions et déterminer les priorités, y compris en ce qui concerne la réalisation des deux prochains PNUD.

19. Le volet consacré au redressement socioéconomique local et à la cohésion²⁰ vise à endiguer la disparition des moyens de subsistance et ses conséquences néfastes pour la cohésion sociale. En soutenant au niveau local un redressement économique durable, équitable et attentif aux questions de genre, le PNUD contribuera à la création de moyens de subsistance pour les Syriens les plus vulnérables et, de la sorte, calmera les tensions provoquées par les inégalités croissantes, la lutte pour les ressources et les mécanismes d'adaptation néfastes, qui affaiblissent le lien social. Pour ce faire, le PNUD s'attaquera aux causes sous-jacentes et immédiates de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité, telles que les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Le programme se compose de deux réalisations principales :

a) L'instauration de mesures de redressement économique infranational qui contribueront à l'amélioration des moyens de subsistance des Syriens vulnérables dans les zones urbaines et rurales. Cette réalisation prêter une attention particulière aux besoins du marché du travail dans les zones urbaines et aux activités liées à l'agriculture dans les zones rurales. En outre, elle aidera la nouvelle gouvernance économique locale tout en soutenant le déploiement des innovations et des dispositifs technologiques auprès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, afin de combattre les inégalités et les vulnérabilités ;

b) La création d'un environnement local favorable à une paix durable, à la cohésion sociale et à une protection sociale tenant compte des questions de genre. Les démarches durables et innovantes seront mises à profit afin de renforcer les systèmes communautaires et les structures dotées d'une capacité de développement et de partenariats novateurs au niveau local (voir le paragraphe 18). Cela inclura l'instauration de services spécialisés pour les populations vulnérables, portant aussi bien sur la numérisation que sur le changement des comportements, afin de promouvoir l'égalité des genres et la réconciliation des populations. En liant redressement économique infranational, protection sociale et solidarité, la stratégie déployée cherche à provoquer des changements qualitatifs dans la vie et le bien-être des personnes, afin de restaurer la cohésion sociale.

20. Le volet consacré à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation et à la gestion des ressources naturelles²¹ contribuera à renforcer la résilience de la population face à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. En aidant les communautés à choisir des modes de résilience en ligne avec un redressement « vert », le PNUD contribue à réduire la vulnérabilité des bases du développement futur face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Le PNUD améliorera l'accès des populations vulnérables à l'électricité – notamment grâce aux énergies renouvelables – et aux ressources hydriques équitables – notamment grâce à une gestion inclusive de l'eau. Il aidera les communautés touchées par la crise à restaurer les terres, les forêts et les écosystèmes sinistrés, il promouvra une agriculture climatiquement rationnelle et il améliorera la gestion des déchets solides et dangereux. Des initiatives soutiendront la création de bases de données et la recherche sur le climat, l'énergie et les ressources naturelles, elles renforceront la protection et la coordination, et elles développeront les leviers infranationaux d'accélération de l'action climatique, énergétique et

²⁰ Objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 4, 7 à 13 et 16 ; domaines prioritaires 2 et 3 du cadre stratégique ; solutions types 1, 3 et 6 du PNUD.

²¹ Objectifs de développement durable n^{os} 1, 7, et 12 à 15 ; domaines prioritaires 2 et 3 du cadre stratégique ; solutions types 1 et 4 à 6 du PNUD.

environnementale. Des initiatives communautaires associeront étroitement des groupes locaux de femmes pour renforcer la résilience environnementale à travers la planification et la mise en œuvre de mesures innovantes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets.

21. En adoptant une démarche adaptée au contexte, participative et locale, le PNUD garantira l'intégration des trois réalisations du programme. Les interventions en zones prioritaires doivent correspondre à des plans de redressement gérés par les communautés via une gouvernance locale participative, et ces plans doivent promouvoir une vision inclusive des services, du relèvement socioéconomique, de la cohésion sociale, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Des interventions cantonnées à un seul volet programmatique seraient incapables de transformer les réalités locales et de placer les communautés en position de poursuivre elles-mêmes les objectifs de redressement. Seules des interventions englobant les trois volets et associant le PNUD, ses partenaires et les autres acteurs concernés, pourra jeter les bases futures de la paix et du développement au niveau infranational.

22. Dans le cadre de son action dans les domaines prioritaires, le PNUD œuvre en coordination avec les autorités gouvernementales aux diverses étapes de la mise en œuvre du programme de pays et implique dans ses activités, le cas échéant, des acteurs privés et des organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales, dans le respect des procédures syriennes et des règles et règlements de l'ONU. Le PNUD s'appuiera sur les partenariats noués avec les services administratifs locaux pour renforcer la durabilité et la cohérence de ses interventions et pour s'assurer de leur appropriation. Dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD intégrera l'équipe de coordination des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, l'équipe de gestion du programme, les centres des Nations Unies dans les gouvernorats et l'équipe de gestion des opérations, et y soutiendra l'agenda des réformes à travers la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui. Le PNUD nouera des partenariats avec des organismes des Nations Unies en fonction de leurs avantages comparatifs. Cela concernera le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) en ce qui concerne l'élaboration d'interventions attentives aux questions de genre, adaptées au contexte local et participatives. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aidera à la mise en place de chaînes de valeur intégrées entre zones rurales et urbaines afin de soutenir les moyens de subsistance au niveau local. Les partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) seront essentiels pour soutenir la délivrance de services sociaux de qualité. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visera le renforcement de la protection de l'environnement. Le PNUD s'associera à l'UNICEF, au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin de préparer des interventions conjointes de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et afin de renforcer les systèmes de protection sociale.

23. Le PNUD envisagera des partenariats avec des ONG nationales et internationales et avec des acteurs privés afin de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes et des jeunes et de résoudre les problèmes locaux. Il élargira les initiatives pilotes réussies, qui ont favorisé l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le précédent programme de pays. Il nouera des liens avec des cellules de réflexion et des instituts universitaires régionaux et internationaux afin de réaliser des études rigoureuses et de présenter son action auprès d'un large public. Parmi les partenariats novateurs, il s'appuiera sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour

diffuser ses bonnes pratiques (approche par zone, Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, etc.) et bénéficier du savoir-faire pratique et technique d'autres acteurs (échanges avec des pays en crise ou en sortie de crise sur les innovations technologiques en faveur de la réinsertion des personnes handicapées physiquement). Le PNUD continuera d'élargir et de diversifier sa base de partenaires et de donateurs en ciblant les sources de financement conventionnelles et non conventionnelles, telles que le secteur privé.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

25. L'exécution du programme suppose que le PNUD dispose de l'espace opérationnel nécessaires, notamment en matière de sécurité et d'accès aux bénéficiaires, lui permettant de produire les résultats attendus de manière indépendante et impartiale. Certains risques sécuritaires pourraient gravement perturber le programme voire en compromettre la réalisation. Une coopération prolongée avec les autorités facilitant l'accès à tous les gouvernorats et aux populations vulnérables sera cruciale en vue d'une mise en œuvre efficace du programme. De même, le soutien continu des donateurs est essentiel à l'aide au redressement et à la gestion partagée des risques, en ce qu'il offre au PNUD l'espace opérationnel nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

26. Le PNUD pourrait être confronté à d'importants risques opérationnels et risques de programmation essentiellement liés à la situation dans le pays. L'attention au contexte et le principe « ne pas nuire » sont cruciaux pour atténuer les risques dans un environnement aussi complexe. Suivant l'approche de l'ONU fondée sur les droits humains, le PNUD s'appuiera, au niveau de la programmation et de l'exécution, sur les mécanismes existants de prise en compte du contexte et de gestion des risques afin d'évaluer en permanence les menaces sociales et environnementales et d'éviter que le programme n'ébranle la cohésion sociale.

27. L'actualisation régulière de l'analyse de risque critique permettra au PNUD de s'assurer que les mesures de prévention sont prises à temps et d'éviter toute perturbation du programme et tout préjudice à l'encontre des populations qu'il doit servir. Le PNUD agira avec diligence dans l'application des mesures correctives garantissant la passation de marchés transparents et concurrentiels. Il actualisera en permanence les mesures de contrôle de la qualité destinées à faire respecter les normes sociales et environnementales, et il usera d'outils d'évaluation basés sur le genre dans l'identification des risques et des mesures correctives. Il s'assurera que son personnel et ses partenaires ont conscience des contrôles à instaurer, notamment en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, afin de protéger la population et son environnement.

28. Les systèmes, structures et capacités du bureau de pays, en particulier touchant aux activités de planification, de suivi et de supervision, ont été stratégiquement alignés sur les besoins programmatiques et décisionnels. Le conseiller principal chargé de la gestion des risques doit ainsi en référer au représentant résident. Le bureau de pays a renforcé ses capacités d'analyse du contexte et de la situation économique et sociale, faisant du PNUD un innovateur et un infomédiaire en matière

de décision politique éclairée. Ses 7 bureaux extérieurs, couvrant les 14 gouvernorats, permet au PNUD d'obtenir des résultats substantiels sur le terrain. Leur champ, leur configuration et leur personnel sera réexaminé afin de consolider leur action et leur efficacité à la lumière des leçons de l'expérience et des exigences du programme.

29. Le PNUD coopérera activement avec le groupe de travail sur la gestion des risques afin d'identifier les menaces collectives pour les organismes des Nations Unies et de proposer des correctifs. Il demeurera en relation étroite avec ses partenaires clés pour atténuer les risques et appliquer des mesures correctives où ce sera possible. Un partenariat global, une stratégie de communication et un plan d'action seront élaborés en soutien à la mise en œuvre du programme de pays. Une amélioration des capacités dans les domaines du partenariat et de la communication est prévue de façon à étendre le rayonnement du programme, son réseau et sa visibilité. Soucieux d'éviter une baisse des donations, le PNUD s'efforcera activement de diversifier sa base de donateurs en approchant de nouveaux interlocuteurs et des acteurs non traditionnels.

30. Le programme fera l'objet d'une exécution directe. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Les dispositifs relatifs à l'administration du présent programme de pays et à la gestion des risques sont harmonisés avec le dispositif de gestion du risque institutionnel du PNUD pour assurer la prévision et les décisions éclairées.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

31. Le PNUD a instauré un certain nombre de mécanismes de contrôle et d'évaluation afin d'assurer un suivi sérieux des réalisations. Ils incluent des procédures indépendantes ou communautaires, des observations des bénéficiaires et des inspections des administrateurs de programmes, et l'utilisation de la plateforme de signalement et d'information du PNUD, considérée comme une bonne pratique par l'évaluation indépendante du programme de pays. Ces dispositifs seront progressivement renforcés et affinés sur la question de la prise en considération du genre ou de l'assurance de qualité, ce qui favorisera une prise de décision en temps réel tenant compte des indicateurs de genre, d'âge, de handicap et respectueuse du point de vue d'une part représentative de la population. Les éléments mis en lumière par les évaluations indépendantes, l'analyse du contexte, les inspections et les observations des bénéficiaires serviront, selon les cas, à valider ou à amender la théorie du changement et à parfaire les stratégies de mise en œuvre.

32. Le PNUD alignera et, le cas échéant, utilisera les indicateurs du programme de pays avec le cadre stratégique, son plan stratégique pour la période 2022-2025 et les priorités du pays, afin de s'assurer que les données de l'ONU et des sources nationales sont cohérentes et répondent aux exigences des contrôles et des rapports du PNUD. Le PNUD et la commission gouvernementale de planification et de coopération internationale contrôleront de manière continue les avancées du programme de pays et ses problèmes de mise en œuvre, à l'aide d'un ensemble restreint d'indicateurs.

33. Le PNUD améliorera la responsabilité et la prise de décision éclairée grâce au renforcement continu de ses dispositifs de suivi, d'évaluation, d'assurance de la qualité et de prévision. Il poursuivra sa promotion de l'apprentissage par l'analyse des faits, propre à stimuler une gestion souple et axée sur les résultats.

34. Un des défis clefs réside dans la disponibilité de données fiables, mises à jour, pertinentes et ventilées, utilisables pour la formulation de politiques fondées sur des éléments concrets, le suivi axé sur les résultats et l'étude d'impact des interventions. Une étude contextualisée a mis en évidence la nécessité de renforcer la production, l'analyse et l'usage de données ventilées et anonymisées. Le PNUD envisagera des partenariats avec le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. Cela permettra d'identifier les besoins et d'augmenter la qualité, la fiabilité et la disponibilité de données sécurisées et ventilées par sexe, âge, lieu, et d'en faire une base pour la prise de décision et l'élaboration de politiques éclairées, le suivi et l'évaluation, avec une attention particulière portée aux groupes de personnes, aux études sur le genre, à l'analyse en lien avec les objectifs de développement durable et à l'évaluation socioéconomique.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République arabe syrienne (2022-2024)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS :

Plan national stratégique « Syrie 2030 » – pilier 2 : croissance et développement ; **pilier 4 :** développement humain

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE CADRE STRATEGIQUE DES NATIONS UNIES FAISANT INTERVENIR LE PNUD :

RÉALISATION II : Un accès amélioré de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables, aux services de protection sociale, à des moyens de subsistance durables, et un redressement socioéconomique inclusif et équitable.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE :

Réalisation III : Une résilience construite pour faire face à l'incertitude systémique et aux risques.

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : À compléter	<ul style="list-style-type: none"> Source : Plateforme de signalement et d'information du PNUD et rapports de projets Fréquence : annuelle 	<p>Produit 1.1 : Le relèvement de l'économie locale et des moyens de subsistance des populations vulnérables est stimulé par le redressement inclusif du secteur privé, le développement du capital humain et les interventions favorables aux marchés faibles</p> <p>Indicateur 1.1 : Nombre de personnes recevant un emploi ou bénéficiant d'une amélioration de leurs moyens de subsistance [ventilé par sexe, âge, situation au regard du handicap, zone de résidence (rurale ou urbaine), et statut (personne déplacée ou non)]</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 350 000 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p> <p>Produit 1.2 : Les inégalités et la vulnérabilité sont combattues par la promotion d'une gouvernance et d'un écosystème économiques inclusifs au niveau local</p> <p>Indicateur 1.2 : Nombre de systèmes perfectionnés en vue d'une relance inclusive et équitable et de la création de moyens de subsistance pour les populations vulnérables</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 5 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>	<p>Comité de planification et de coopération internationale Ministère des affaires sociales et du travail Ministère de l'agriculture Ministère de l'économie Ministère des collectivités locales et de l'environnement</p> <p>PAM, FAO, UNICEF, FNUAP, OIT, UNRWA</p> <p>Organisations non gouvernementales internationales (ONGI), organisations non gouvernementales (ONG), Services administratifs locaux Secteur privé</p> <p>Institutions internationales et nationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 500 000</p> <p>Autres ressources : 56 500 000</p>

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Produit 1.3 : Aide locale à la protection et à la cohésion sociales, à l'égalité des genres, à l'inclusion sociale et à la paix</p>				
<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre d'initiatives communautaires tenant compte des questions de genre et dirigées par des jeunes mises en place pour renforcer la cohésion sociale Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 90 de plus que le niveau de référence, dont 54 axées sur les femmes (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Indicateur 1.3.2 : Nombre d'analyses sur le contexte et le développement local, menées avec les parties prenantes, tournées vers la prise de décision éclairée et les stratégies de gestion du risque au niveau national et infranational Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 10 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de personnes vulnérables (en particulier des femmes et des handicapés) pris en charge par les services généraux de protection sociale Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 5 400 dont 3 300 femmes (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Produit 1.4 : Adoption d'une stratégie de planification pluridisciplinaire à objectifs multiples destinée à soutenir la prise en compte des questions de genre</p>				
<p>Indicateur 1.4.1 : Nombre de procédures et de normes instaurées pour promouvoir l'égalité des genres au sein des partenaires nationaux et des organisations de la société civile (OSC) Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 4 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				

Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
---	--	---	---	---

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS :

Plan national stratégique « Syrie 2030 » – pilier 1 : réforme administrative et renforcement de l'intégrité ; **pilier 3 :** infrastructure et énergie ; **pilier 4 :** développement humain

RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE CADRE STRATEGIQUE DES NATIONS UNIES FAISANT INTERVENIR LE PNUD :

RÉALISATION I : Un accès supérieur, équitable, inclusif et sécurisé à des services essentiels de qualité.

RÉALISATION III : Des conditions de vie améliorées pour les personnes déplacées ou rapatriées et pour les communautés sinistrées.

RÉALISATION IV : La résilience des personnes vulnérables est renforcée grâce à une efficacité supérieure des institutions en matière de planification et d'administration des services.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE :

Réalisation III : Une résilience construite pour faire face à l'incertitude systémique et aux risques.

Indicateur :	Source :	Produit 2.1 : Instauration d'une gouvernance locale réactive, responsable et transparente	Comité de planification et de coopération internationale	Ressources ordinaires :
À compléter	Plateforme de signalement et d'information du PNUD et rapports de projets	Indicateur 2.1.1 : Nombre de municipalités et d'administrations locales disposant de plans de redressement ou de développement inclusifs et participatifs en ligne avec les objectifs de développement durable	Ministère des collectivités locale et de l'environnement	5 885 000
Niveau de référence (2021) :		Niveau de référence : 0 (2021)	Ministère de la santé	Autres ressources :
Niveau cible (2024) :	Fréquence : annuelle	Niveau cible : 30 (2024)	Ministère de l'éducation	55 500 000
		Source : plateforme du PNUD et rapports de projets	Ministère des ressources hydriques	
		Indicateur 2.1.2 : Nombre de cadres et d'employés administratifs locaux disposant d'instruments améliorés pour la délivrance de services équitables et de qualité (ventilé par genre et lieu)	Ministère de l'électricité	
		Niveau de référence : à compléter (2021)	OMS, FNUAP, UNICEF, UN-Habitat, HCR	
		Niveau cible : 1 350 (2024)	ONGI, ONG	
		Source : plateforme du PNUD et rapports de projets	Services administratifs locaux	
		Indicateur 2.1.3 : Nombre de femmes participant à des programmes de formation des cadres destinés à la planification locale (ventilé par lieu)	Syndicat des ingénieurs	
		Niveau de référence : à compléter (2021)	Chambre de commerce et d'industrie	
		Niveau cible : 300 (2024)	Organisations communautaires	
		Source : plateforme du PNUD et rapports de projets	Secteur privé	
			Institutions internationales et nationales	

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Produit 2.2 : Système de gestion des déchets solides et des débris, rétablis et en fonctionnement dans les localités considérées				
<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes bénéficiant de perspectives d'emploi dans des projets de gestion des déchets solides et des débris (ventilé par sexe, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées) Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 7 000 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes disposant d'un accès aux sites concernés (ventilé par sexe, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées) Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 750 000 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Indicateur 2.2.3 : Volume de déchets solides et de débris collectés et éliminés (ventilé par lieu) Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 200 000 mètres cubes (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
<p>Indicateur 2.2.4 : Nombre de système de gestion des déchets solides et des débris, rétablis ou construits (ventilé par lieu) Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 2 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>				
Produit 2.3 : Rétablissement des services sociaux locaux et de l'infrastructure communautaire de base				
<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre d'éléments d'infrastructure remis en état (ventilé par lieu) Niveau de référence : à compléter (2021)</p>				

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible : 48 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateurs 2.3.2 : Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée (ventilé par sexe, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 1 299 000 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.3.3 : Longueur de réseaux (électricité, eau, eaux usées) rétablie</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 50 km (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Produit 2.4 : Accès rétabli à l'électricité</p>		
		<p>Indicateur 2.4.1 : Nombre de personnes ayant accès à l'électricité (ventilé par sexe, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 200 000 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de centrales électriques rétablies</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 2 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Produit 2.5 : Hausse de la sécurité de la population grâce à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les espaces communs</p>		
		<p>Indicateur 2.5.1 : Nombre d'unités de production solaire installées (ventilé par lieu)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p>		

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible : 1 200 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.5.2 : Quantité d'électricité produite grâce à une source renouvelable (ventilé par lieu)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 200 MW (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.5.3 : Nombre de personnes ayant accès à de l'électricité ainsi produite (ventilé par sexe, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 250 000 (2024)</p>		
		<p>Produit 2.6 : Accès amélioré aux services judiciaires grâce aux progrès des capacités locales, de l'état de droit et de la sécurité</p>		
		<p>Indicateur 2.6.1 : Nombre de personnes (déplacés et rapatriés inclus) ayant accès à un service de conseil juridique (ventilé par sexe et lieu)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 22 500 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.6.2 : Nombre de personnes formées aux questions juridiques, à la responsabilité civile et aux stratégies d'adaptation (ventilé par sexe, âge, lieu, situation au regard du handicap, personnes déplacées)</p> <p>Niveau de référence : à compléter (2021)</p> <p>Niveau cible : 2 700 étudiants et juristes (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Produit 2.7 : Amélioration de l'inclusivité et de la responsabilité des organisations civiques et d'autres acteurs locaux, ainsi que de leur contribution à la résilience communautaire</p>		

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.7.1 : Nombre d'OSC, d'ONG et de partenaires locaux engagés dans le développement des capacités (ventilé par lieu) Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 1 000 (2024) Source : données des OSC, plateforme du PNUD</p>		
		<p>Indicateur 2.7.2 : Nombre d'initiatives civiques soutenues Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 30 (2024) Source : données des OSC, plateforme du PNUD</p>		
		<p>Indicateur 2.7.3 : Nombre d'OSC et d'ONG satisfaisant aux normes d'accréditation civique (ventilé par lieu) Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 50 (2024) Source : données des OSC, plateforme du PNUD</p>		
		<p>Produit 2.8 : Résilience de la population face à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques</p>		
		<p>Indicateur 2.8.1 : Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives de protection de la nature et de promotion de l'utilisation raisonnée des ressources (ventilé par sexe, âge et lieu) Niveau de référence : à compléter (2021) Niveau cible : 240 300 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 2.8.2 : Nombre de communautés locales soutenues, disposant de capacités renforcées en matière de gestion de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe (ventilé par sexe, âge et lieu) Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 4 (2024) Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		

Réalizations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.8.3 : Nombre de stratégies de partenariat public-privé mises en œuvre pour augmenter les investissements dans la gestion et l'utilisation raisonnée des ressources</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : 1 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>		
		<p>Produit 2.9 : Renforcement de l'engagement communautaire en faveur de l'inclusivité et de la prise en compte du genre en matière d'adaptation aux changements climatiques, de préservation de l'environnement et de gestion des déplacés</p>	<p>Comité de planification et de coopération internationale</p> <p>Ministère des collectivités locale et de l'environnement</p>	
		<p>Indicateur 2.9.1 : Nombre de communautés locales bénéficiant d'initiatives de protection de la nature et de promotion de l'usage raisonné des ressources (ventilé par lieu)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : 4 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>	<p>Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire</p>	
			<p>Ministère des ressources hydriques</p> <p>Ministère de l'électricité</p> <p>UN-Habitat, FAO, PNUE</p>	
		<p>Indicateur 2.9.2 : Nombre de plans locaux d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de gestion de l'écosystème, mis en œuvre dans les zones considérées</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : 2 (2024)</p> <p>Source : plateforme du PNUD et rapports de projets</p>	<p>ONGI, ONG, syndicat des ingénieurs</p> <p>Organisations communautaires</p> <p>Services administratifs locaux</p> <p>Secteur privé</p>	
			<p>Centre international de recherche agricole dans les zones arides</p> <p>Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches</p>	